



Retrouver le bon état de nos eaux, de nos rivières, de nos lacs, de nos nappes...

Nous sommes tous concernés! Et nous pouvons agir.

Dans nos bassins Rhône-Méditerranée et Corse, la qualité de l'eau s'améliore. La modernisation des systèmes d'assainissement des villes et le traitement des principaux rejets industriels ont par exemple permis de diviser par 20 la présence d'ammonium dans les rivières en 25 ans et par 6 la concentration en métaux en 10 ans.

Avec un peu plus de la moitié des eaux en bonne qualité, il faut toutefois poursuivre les efforts. Nous savons là où il faut agir en priorité, là où les enjeux pour l'eau et le vivant sont les plus urgents. C'est ainsi que nous avons bâti le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau, collectivités, agriculteurs, industriels, associations, tous parties prenantes et décisionnaires dans nos comités de bassin.

Ensemble, nous avons décidé de concentrer les financements de l'agence de l'eau sur les actions prioritaires les plus efficaces pour améliorer la santé de nos eaux. Il s'agit en particulier de réduire les pollutions diffuses d'origine agricole et celles par temps de pluie, diminuer les prélèvements d'eau dans les ressources en tension, redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel, promouvoir une gestion durable des services d'eau et d'assainissement et soutenir l'innovation. Des priorités qui servent aussi l'adaptation des territoires au changement climatique, car c'est bien aujourd'hui notre préoccupation collective première.

Et parce que l'un des principes fondateurs de notre action est la solidarité entre les territoires, l'agence de l'eau accorde un soutien privilégié aux collectivités situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), qui n'ont pas les capacités financières suffisantes pour réparer leurs réseaux d'eau potable ou fiabiliser leurs stations d'épuration.

C'est grâce à la fiscalité de l'eau que nous sommes capables d'agir et de vous accompagner. Les redevances, fondées sur l'impact des activités humaines sur l'eau, sont payées par chaque usager (particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises). Cet argent collecté sur nos territoires y est réinvesti et finance en totalité le programme d'intervention de l'agence.

Collectivités, agriculteurs, industriels, associations... Agissez maintenant pour vos territoires et bénéficiez d'aides financières, d'un soutien à l'innovation et de l'expertise de nos agents pour réaliser vos projets pour l'eau.

**Pour nous et pour les générations futures...
ensemble SAUVONS L'EAU !**

Laurent Roy,
*directeur général de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse*

Le 11^e programme « Sauvons l'eau 2019-2024 »

2,64
Milliards d'euros
(440 Millions € par an)

Sur
6 ans
pour les bassins Rhône-
Méditerranée et Corse

**AU BÉNÉFICE
DES MAÎTRES D'OUVRAGE**
(collectivités, industriels,
agriculteurs, associations)
qui agissent pour l'eau

▶ 3 enjeux

◆ AMÉLIORER L'ÉTAT DE NOS EAUX



◆ ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

40 % du montant total des aides pour aider les territoires à s'adapter au changement climatique

◆ AIDER LES COLLECTIVITES, notamment les plus fragiles, à investir au bon niveau en matière d'eau potable et d'assainissement

▶ 4 priorités pour agir là où il y a urgence

1 Lutter contre toutes formes de **pollution** pour poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux

2 Mieux partager et économiser l'eau dans un contexte où la disponibilité de la ressource diminue et les sols s'assèchent

3 Redonner à nos rivières leur **fonctionnement naturel, sauvegarder les milieux humides et littoraux et restaurer la biodiversité**

4 Accompagner la **restructuration des services publics d'eau et d'assainissement vers une gestion durable**

Une eau et des milieux en bon état, c'est aussi...

- ◆ Des **territoires plus attractifs**, un potentiel de développement économique
- ◆ Des **territoires plus résilients** face au changement climatique
- ◆ Une **réduction des risques d'inondation**
- ◆ Des **services rendus et des coûts évités**, favorisant la bonne gestion des finances publiques
- ◆ Un **cadre de vie amélioré**, un espace de partage autour des rivières, des lacs et du littoral

Le 11^e programme Sauvons l'eau soutient l'investissement des collectivités et génère des emplois locaux (12 500 emplois par an pour sa mise en œuvre).

Poursuivre l'effort de réduction des pollutions domestiques

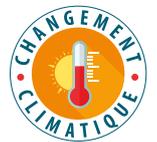
▶ **753 M€**
POUR AMÉLIORER L'ASSAINISSEMENT
là où les enjeux « milieux » l'exigent

330 M€
DE PRIMES
pour performance épuratoire

COLLECTIVITÉS



- ▶ Jusqu'à **50% d'aides**
- ◆ **pour moderniser et améliorer** les stations d'épuration « points noirs » pour les milieux
 - ◆ **pour innover et valoriser** les produits des stations d'épuration (réutilisation des eaux usées traitées, valorisation de la matière et énergie)
 - ◆ **pour réduire** les pollutions par temps de pluie : déconnecter les eaux pluviales des réseaux des systèmes d'assainissement et ainsi éviter les pollutions dues à leur débordement, en désimperméabilisant les sols, ce qui concourt à infiltrer et réutiliser les eaux de pluie
- ▶ **Le maintien d'un dispositif de primes pour épuration incitatif**



Objectif 2024

- ◆ **Réhabiliter** 238 stations d'épuration « points noirs »
- ◆ **Désimperméabiliser** 400 ha sur le bassin Rhône-Méditerranée

Sauver l'eau, c'est possible !

La pollution domestique a fortement régressé depuis 25 ans grâce à l'installation de stations d'épuration performantes (division par 20 de la pollution par l'ammonium et par 10 celle du phosphore). 80% des stations de surveillance de la qualité des cours d'eau présentent aujourd'hui un bon état au regard de la pollution domestique contre 30% en 1990.

Lutter contre les pollutions industrielles

125 M€

POUR RÉDUIRE LA POLLUTION
PAR LES SUBSTANCES
DANGEREUSES

INDUSTRIELS

Jusqu'à **40%** d'aides
(+10% moyennes
entreprises, + 20% petites
entreprises) pour :

DES OPÉRATIONS INDIVIDUELLES

- pour réduire les émissions de polluants les plus significatives et anticiper les nouvelles normes sur les émissions industrielles (au regard de la directive dite « IED »)
- pour réduire les prélèvements et consommations d'eau

DES OPÉRATIONS COLLECTIVES CONTRACTUELLES

pour agir en amont et réduire la pollution toxique dispersée sur le territoire d'une ou plusieurs collectivités EPCI ayant en charge la compétence « eau et assainissement »

- Accompagner les actions d'adaptation au changement climatique (jusqu'à 50 % d'aide pour l'innovation)



Objectif 2024

Dans 1 contrat territorial sur 3, déployer une démarche d'opération collective sur les rejets toxiques dispersés

Sauver l'eau, c'est possible !

Les niveaux de contamination par les métaux (chrome, nickel, zinc...) ont été divisés par 6 depuis 10 ans. Principalement utilisés dans l'industrie du traitement de surface, ces métaux ont été traités progressivement dans le cadre d'opérations collectives avec les industriels ayant pour objectif de réduire la pollution toxique dispersée, à la source.

Reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pesticides ou les nitrates et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable

▶ **150 M€**
POUR RESTAURER ET PROTÉGER
LES RESSOURCES DESTINÉES
À L'EAU POTABLE

▶ **dont 100 M€**
POUR ACCOMPAGNER
LES CHANGEMENTS PÉRENNES
de pratiques agricoles

COLLECTIVITÉS / AGRICULTEURS

▶ Jusqu'à
70%
d'aides

◆ pour restaurer durablement la qualité des eaux brutes des captages dégradés par les pollutions diffuses et préserver les ressources stratégiques destinées à l'eau potable (animation territoriale des plans d'action des captages prioritaires, conversion à l'agriculture biologique, filières à bas niveaux d'intrants, ...)



Repères

SUR LE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

- ◆ **269 captages** à reconquérir en priorité
- ◆ **124 nappes souterraines** à préserver pour l'eau potable de demain
- ◆ **La pollution principale des captages prioritaires dégradés** par les pesticides est due aux herbicides dans 90 % des cas
- ◆ **Traiter une eau polluée** par les pollutions diffuses génère un surcoût d'environ 10 % de la facture d'eau des ménages

Sauver l'eau, c'est possible !

Les actions des agriculteurs ont payé à Albon, au nord de la Drôme. Le captage des Pré-nouveaux qui alimente 5 000 habitants s'est débarrassé du S-métolachlore, un désherbant utilisé sur le maïs, et qui occasionnait des dépassements de normes de potabilité 7 fois supérieurs à la normale. La réduction de l'utilisation de pesticides par les agriculteurs mais aussi par 2 communes voisines, des rotations de cultures, le désherbage mécanique, la mise en place de haies le long des rivières et le développement du bio ont permis de repasser en dessous des seuils de contamination en 2015.



Réduire les pollutions agricoles

▶ **80 M€**
POUR UNE AGRICULTURE
PLUS ÉCONOME
EN INTRANTS

AGRICULTEURS



Jusqu'à

▶ **70%**
d'aides

♦ pour soutenir la conversion à l'agriculture biologique*

▶ **50%**
d'aides

♦ pour réduire la pollution due aux pesticides au titre d'Ecophyto II sur les territoires prioritaires « pesticides » du SDAGE Rhône-Méditerranée (matériel alternatif aux pesticides, matériel de réduction de l'usage et de la dérive des pesticides et aires de lavage)

▶ **50%**
d'aides

♦ pour accompagner l'expérimentation agricole en faveur de la qualité de l'eau

▶ **50%**
d'aides

♦ pour accompagner la mise aux normes des exploitations au titre de la directive nitrates

* Sur les territoires prioritaires « pesticides » du SDAGE Rhône-Méditerranée, et sans contrainte de zonage en Corse.



Repères

LES PESTICIDES sont l'une des principales causes de dégradation des eaux souterraines utilisées pour l'eau potable.

Mieux partager et

260 M€

POUR INCITER AUX ÉCONOMIES D'EAU

pour l'alimentation en eau potable,
pour les usages agricoles et industriels

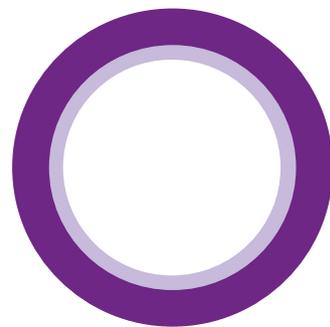
POUR ORGANISER LE PARTAGE DE L'EAU

POUR RÉDUIRE LES VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Repères

- ◆ **40 %** du bassin Rhône-Méditerranée est déjà déficitaire en eau
- ◆ **Un futur plus chaud**, des pluies encore plus inégalement réparties et une baisse de l'enneigement
- ◆ **D'ici 2050, -80 % de débits** en été dans certains cours d'eau, - **30 %** en moyenne sur les débits d'été et une moindre alimentation des nappes



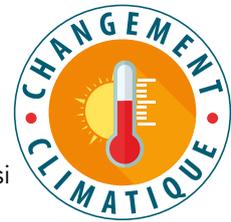
économiser l'eau face à l'urgence climatique

COLLECTIVITÉS / AGRICULTEURS / INDUSTRIELS

DANS LES SECTEURS DÉFICITAIRES EN EAU OU PRIORITAIRES

- ▶ Jusqu'à **70% d'aides** ♦ **pour toutes opérations visant les économies d'eau** (réparation des fuites, changements de pratiques, réutilisation des eaux usées et recyclage des eaux pluviales...), pour la mise en place de plans de gestion de la ressource en eau (bassin Rhône-Méditerranée) ou des plans de partage de l'eau (bassin de Corse), et en complément des économies d'eau, le recours si nécessaire à des ressources de substitution.

** Dans la limite de l'encadrement européen pour les industriels; et dans la limite de 50 % pour l'usage eau potable.*



POUR AGIR + VITE ET + FORT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ▶ ♦ **Des aides dédiées via des appels à projets** sur des thématiques innovantes au-delà de la gestion quantitative de la ressource
- ♦ **L'obligation de mener des opérations** favorables à l'adaptation au changement climatique pour signer un contrat avec l'agence de l'eau



Objectif 2024

- ♦ **Économiser ou substituer** au moins 30 millions de m³ d'eau par an, soit la consommation d'une ville de 600 000 habitants
- ♦ **Mettre en place des plans de gestion de la ressource en eau** sur les 72 bassins prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée

Sauver l'eau, c'est possible !

En agriculture, la réduction des prélèvements agricoles via le canal de la Robine (Aude) est importante. Le passage à l'irrigation sous pression, à la place de l'irrigation gravitaire gourmande en eau, sur une partie du périmètre de l'association des irrigants de l'ASA du Raonel située sur l'aval du fleuve Aude, permet une économie d'eau de plus de 3 Mm³ par an dont 1 Mm³ en été.

Reconquérir la biodiversité

504 M€

POUR RESTAURER
LA MORPHOLOGIE
DES RIVIÈRES
ET LES MILIEUX HUMIDES

POUR RÉTABLIR
LE BON
FONCTIONNEMENT
DES ÉCOSYSTÈMES

POUR PRÉSERVER
LES MILIEUX MARINS



Repères

- ◆ **2/3 des rivières en mauvais état écologique*** ont subi des déformations physiques (berges rectifiées, seuils...)
- ◆ **1 zone humide sur 2** a disparu en 30 ans en France
- ◆ **22%** des poissons d'eau douce et **23 %** des amphibiens sont menacés en France
- ◆ **100 ans**, c'est la durée nécessaire à la nature pour restaurer 1 cm d'herbier de posidonie

* Sur le bassin Rhône-Méditerranée

et les milieux aquatiques

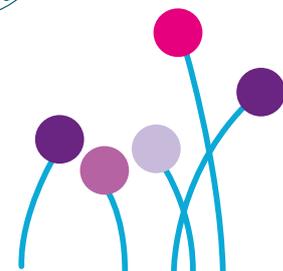
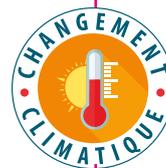


COLLECTIVITÉS et AUTRES ACTEURS

Jusqu'à

- ▶ **50%** d'aides ♦ pour les travaux visant à restaurer le fonctionnement des rivières, rétablir la libre circulation des poissons et des sédiments (70 % en cas d'effacement de seuil) et pour les opérations de restauration des zones humides dégradées
- ▶ **70%** d'aides ♦ pour les études intégrées et pour l'acquisition de foncier pour préserver les zones humides menacées
- ▶ **70%** d'aides ♦ pour les travaux de restauration des habitats marins et la gestion des mouillages en mer
- ▶ **70%** d'aides ♦ via un appel à projets annuel « Biodiversité », pour soutenir la restauration du fonctionnement des écosystèmes au sein de la « trame turquoise* »

* part de la trame verte en forte interaction avec la trame bleue



Sauver l'eau, c'est possible !

L'agence de l'eau a financé un projet de restauration d'une vaste zone humide de 130 ha sur la commune de La Garde au cœur de l'agglomération toulonnaise. Ce projet est porté par le département du Var qui s'est engagé depuis plusieurs années dans un programme d'acquisition foncière de zones humides dans la plaine alluviale de l'Eygoutier, également zone d'expansion de crues, dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles.



Objectif 2024

- ♦ **Redonner** un fonctionnement naturel à 300 km de cours d'eau
- ♦ **Préserver** et restaurer 10200 ha de zones humides
- ♦ **Décloisonner** 530 seuils en rivière
- ♦ **Accompagner** la réduction de la pression de mouillage sur 25% de la surface d'herbiers soumis à des dégradations par les ancrages des bateaux

Soutenir la gestion



Repères

- ◆ **65% des collectivités** n'ont pas de plan de renouvellement et d'amortissement adéquat de leurs ouvrages



COLLECTIVITÉS



Jusqu'à

50%
d'aides

- ◆ **pour l'amélioration de la connaissance et de la gestion du patrimoine**, pour le transfert des compétences eau et assainissement vers les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), pour les outils de pilotage et les réseaux intelligents

AU TITRE D'AIDES EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT (HORS ZRR)



Jusqu'à

30%
d'aides*

- ◆ **pour des travaux** inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement des collectivités et non finançables par ailleurs par l'agence.

**dans la limite de 10% du montant de l'engagement de l'agence sur le petit cycle dans le contrat considéré.*



Pour favoriser la gestion patrimoniale et durable des services publics d'eau potable et d'assainissement, les aides aux travaux sont conditionnées à :

- ◆ **un prix minimum de l'eau** : 1 €/m³ HT et hors redevance pour l'eau potable d'une part, 1 €/m³ HT et hors redevance pour l'assainissement d'autre part
- ◆ **une meilleure connaissance des réseaux** d'eau potable et d'assainissement
- ◆ **la saisie des données** dans l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA)

durable des services d'eau et d'assainissement

et le rattrapage structurel des
territoires ruraux défavorisés

**UN DISPOSITIF
TRÈS VOLONTARISTE**
de rattrapage
structurel au titre
de la solidarité des
territoires



En écho aux Assises de l'eau, l'agence de l'eau renforce son soutien aux collectivités situées dans les Zones de revitalisation rurale (ZRR)*, qui n'ont pas les capacités financières d'investir pour réparer leurs réseaux d'eau potable ou fiabiliser leurs stations d'épuration.

* Carte des zones de revitalisation rurale à disposition sur www.eaurmc.fr

DANS LES ZONES DE REVITALISATION RURALE

Jusqu'à
▶ **70%**
d'aides

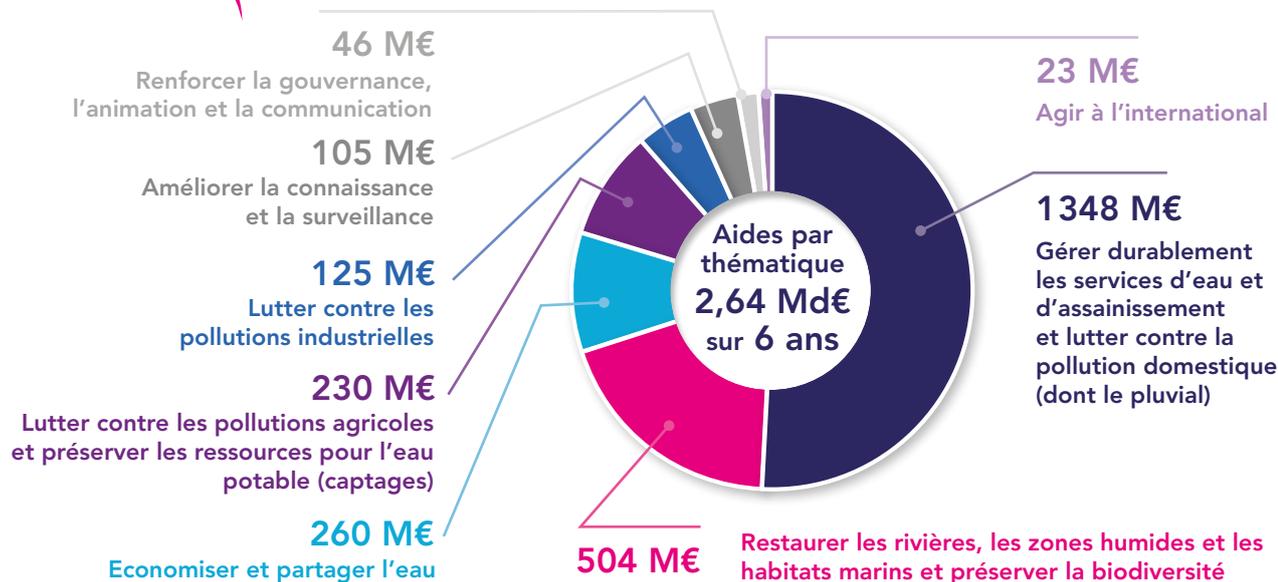
♦ pour remettre à niveau les systèmes d'eau potable et d'assainissement



Objectif 2024

- ♦ **Contractualiser** avec 75 % des EPCI des bassins Rhône-Méditerranée et Corse en zone de revitalisation rurale

De nouvelles règles du jeu pour une action plus efficace



En complément :

- Dépenses de fonctionnement : **262,3 M€**
- Contributions aux opérateurs de l'eau et de la biodiversité : **426 M€**
- Restes à payer 9^e et 10^e Programmes : **819,5 M€**

DES CONTRATS POUR S'ENGAGER ENSEMBLE

- ◆ **Pour le déploiement** des priorités du 11^e programme déclinées sur les territoires, à la rencontre de vos besoins
- ◆ **Avec une approche** ambitieuse et intégratrice de l'ensemble des enjeux liés à l'eau
- ◆ **À destination**
 - des territoires ruraux défavorisés (ZRR) pour accélérer le rattrapage structurel,
 - des agglomérations et des villes moyennes pour lutter contre l'imperméabilisation des sols et les pollutions des eaux par temps de pluie ou conduire des projets innovants,
 - des syndicats de bassin versant, établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) pour restaurer et gérer les rivières dans une logique de solidarité amont-aval
- ◆ **Avec des conditions** : la prise en compte du changement climatique, l'approche par bassin versant (contrats grand cycle)

DES CRITÈRES DE SÉLECTIVITÉ ACCRUE

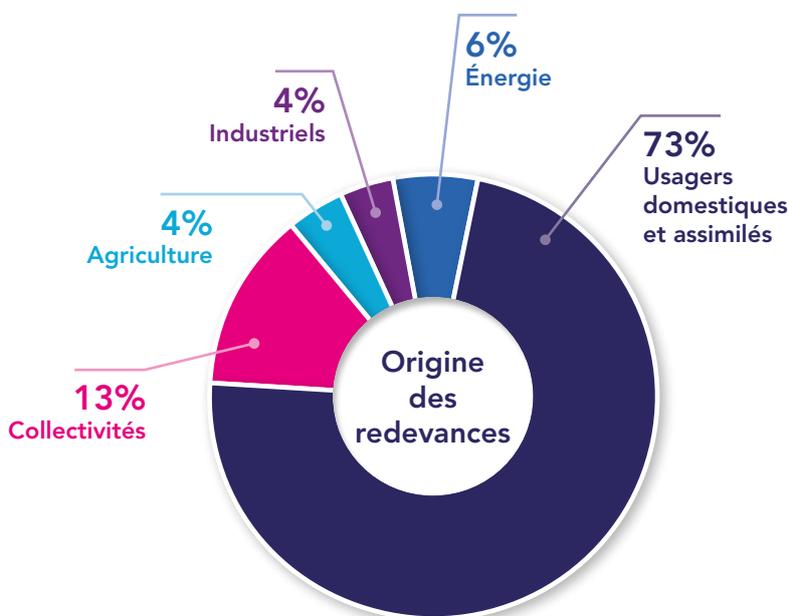
- ◆ **Maturité des projets**
- ◆ **Gain environnemental**
- ◆ **Rapport « coût-efficacité » des opérations**
- ◆ **Critères de gestion durable** des services d'eau potable et d'assainissement : prix minimum de l'eau, connaissance du patrimoine
- ◆ **Montant plancher** des travaux aidés par l'agence fixé à 10 000 €
- ◆ **Obligations des bénéficiaires** de communiquer sur les aides accordées par l'agence de l'eau

Une fiscalité environnementale pour faire évoluer les comportements

Les redevances de l'agence de l'eau sont fondées sur l'impact des activités humaines sur l'environnement. Plafonnées annuellement par l'État, elles sont payées par chaque usager (particuliers, collectivités, agriculteurs et entreprises) en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel selon le principe pollueur-payeur ou préleveur-payeur.

Les redevances financent en totalité le programme d'intervention de l'agence pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et réduire les pollutions.

3,16
milliards d'euros
pour les années
2019 à 2024



4 évolutions

◆ Incitation à des comportements plus vertueux et plus économes

dans le cadre de l'adaptation au changement climatique (augmentation des taux de l'irrigation gravitaire et baisse des taux de l'irrigation non gravitaire)



◆ Diminution de la pression fiscale de plus de 50 M€ principalement au profit des ménages.

◆ Simplification du système des redevances pour les pollutions classiques (suppression des anciens zonages et taux harmonisés de certaines redevances)

◆ Maintien de la pression fiscale sur les pollutions toxiques (augmentation de taux pour les substances dangereuses pour l'environnement)

Retrouvez le détail des modalités de calcul des redevances en téléchargeant les fiches « redevances » sur www.eaurmc.fr

ÉLUS ET DÉCIDEURS ÉCONOMIQUES,

engagez- vous pour contribuer à retrouver le bon état de nos eaux et adapter vos territoires et vos pratiques aux changements climatiques. **Nous avons tous à y gagner ! L'agence de l'eau vous accompagne pour vous conseiller et vous aider financièrement !**

- **Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

2-4 allée de Lodz
69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00

- **Délégation de LYON**

14 rue Jonas Salk
69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 76 19 00

- **Délégation de BESANÇON**

Le Cadran
34 rue de la Corvée
25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

- **Délégation de MARSEILLE**

Le Noailles
62, la Canebière
13001 MARSEILLE
Tél. 04 26 22 30 00

- **Délégation de MONTPELLIER**

Immeuble le Mondial
219 rue le Titien
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous

sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr

 @ Sauvonsleau.fr

